

GRAIN - Action Internationale pour les Ressources Génétiques

Représentation en Afrique Francophone

06 BP 2083 - Cotonou - BENIN

Tél. : 229 33 79 50 - Fax : 229 33 79 15

Email : jeanne@grain.org

<http://www.grain.org/fr/>

Institut Universitaire du Bénin

06 BP 2083 - Cotonou - BENIN

Tél. : 229 32 81 97 - Fax : 229 33 79 15

Email : iub-benin@intnet.bj ou

info@iub-benin.com

Editions Ruisseaux d'Afrique

C / 2186 Kindonou 04 BP 1154

Tél./Fax : (229) 38 31 86

Courriel : ruisseau@nakayoleland.bj

Cotonou - République du Bénin

Site internet : www.afriLivres.com



Institut Universitaire du Bénin

GRAIN

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST



**Promouvoir la diversité
biologique en agriculture
en Afrique de l'ouest**

© GRAIN 2003

GRAIN - Action Internationale pour les Ressources Génétiques

Représentation en Afrique Francophone

06 BP 2083 - Cotonou - BENIN

Tél. : 229 33 79 50 - Fax : 229 33 79 15

Email : jeanne@grain.org

<http://www.grain.org/fr/>

Préface

Le mérite du projet « Promouvoir la Diversité biologique » (*Growing Diversity*, en anglais) a été de révéler aux acteurs qui y ont pris part, l'extraordinaire variété et la richesse incomparable des ressources génétiques disponibles encore aujourd'hui dans les régions couvertes par le projet. Malheureusement les décideurs politiques et les chercheurs (individus et instituts de recherches confondus), dans leur grande majorité, ignorent ou ne veulent pas prendre en compte cet atout pour le développement de la région. De ce fait, à l'exception des cultures de rente, aucun effort sensible n'est fait pour une utilisation optimale et durable des ressources en exploitation, ni pour l'inventaire et une meilleure connaissance des ressources génétiques de la région. Nous donnons ainsi l'impression d'être assis sur des richesses en enviant le sort des gens moins pourvus que nous. Rien d'étonnant si nos politiques agricoles sont pour la plupart extraverties, visant des objectifs économiques, certes, mais non prioritaires pour les populations concernées.

La publication conjointe par GRAIN et l'IUB du présent ouvrage a pour objectif de porter à la connaissance d'un large public un premier état de nos

Institut Universitaire du Bénin
06 BP 2083 – Cotonou - BENIN
Tél: 229 32 81 97 – Fax : 229 33 79 15
Email : iub-benin@jinnet.bj ou
info@iub-benin.com

Editions Ruisseaux d'Afrique
C/ 2186 Kindonou 04 BP 1154

Tél./Fax : (229) 38 31 86

Courriel : ruisseau@nakayo.jeland.bj

Coronou - République du Bénin

Site internet : www.afilivres.com



ressources génétiques, leurs atouts, mais aussi les contraintes à dépasser pour l'utilisation rationnelle et durable. Ce faisant, GRAIN et l'IUB veulent aussi conforter les communautés locales de la sous-région dans le rôle qu'elles jouent pour la promotion de la diversité biologique. Peut-être que si les peuples de la sous-région prennent davantage conscience de la diversité et de la richesse de leurs ressources génétiques, ils développeront par eux-mêmes d'autres initiatives de promotion des ressources génétiques en question et seront, de ce fait, plus capables de faire pression sur les décideurs et d'influencer les politiques agricoles de la sous-région.

Cotonou, le 26 mars 2003.

R. M. SEGBENOU

Directeur de l'IUB.

Avant-propos

Pendant deux ans (Mai 2000 – Mai 2002), la coordination du projet « Promouvoir la diversité biologique » en Afrique de l'Ouest a permis de faire le point de la réflexion sur l'utilisation durable des Ressources Génétiques dans la sous-région. Nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux initiateurs de ce projet : Pain pour le monde/Allemagne ; le Centre international Crocevia/Italie ; la Société Suédoise pour la conservation de la Nature/Suède et GRAIN-Action Internationale pour les ressources Génétiques/Espagne. Plusieurs ONG et associations ont participé au Projet « Promouvoir la diversité biologique » en Afrique de l'Ouest. Nous leur adressons nos sincères remerciements. Leur liste figure en annexe 2, (page 44).

Ce document est publié sous la forme électronique depuis plusieurs mois sur le site Web de GRAIN : <http://www.grain.org>. Pour permettre aux différents partenaires africains qui ont difficilement accès à l'Internet d'en disposer, l'impression sur papier est assurée par le Centre Africain de Formation en



Environnement et Biodiversité (CAFEB), en collaboration avec GRAIN (Action Internationale pour les Ressources Génétiques).

Le CAFEB est l'un des Centres Spécialisés de l'Institut Universitaire du Bénin (IUB) dont la devise est « **Education, Science et Ethique au service de l'Humanité** ». Les domaines d'intérêt de ce centre sont : l'agriculture dans l'intérêt des paysans, les enjeux du Vivant, les droits des communautés locales sur les Ressources Génétiques et la biosécurité.

Jeanne Zoundjihékpou

Coordinatrice du Projet
en Afrique de l'Ouest

Cotonou, le 20 août 2002

CONTEXTE RÉGIONAL ET GÉNÉRALITÉS

L'Afrique de l'Ouest représente en superficie environ un cinquième (1/5) du continent, et est constituée de seize (16) pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra-Léone et le Togo. Douze de ces pays possèdent un littoral sur la mer, tandis que trois d'entre eux sont enclavés (Burkina Faso, Mali et Niger), et le Cap-Vert est un archipel d'îles dans l'Océan Atlantique. Il s'agit d'une zone géographique constituée d'un vaste plateau d'environ 300 mètres d'altitude, avec :

- au Sud, une chaîne de roches dures qui ont résisté à l'érosion : le mont Loma (1947 m), le mont



Nimba (1854 m), le massif du Fouta-Djallon (1550 m) et l'Atacora (800 m),

- au Nord, une série de massifs montagneux.

La partie méridionale de la sous-région est traversée par trois grands fleuves :

- le Niger navigable sur divers tronçons,

- le Sénégal qui est un torrent lorsqu'il quitte le Fouta-Djallon,

- la Volta, qui se déverse dans un grand lac au Ghana.

Au Nord du 16^{ème} parallèle, se trouve la partie désertique où l'on ne trouve pas de cours d'eau permanent.

Quatre types de climat caractérisent l'Afrique de l'Ouest :

- le climat sahélien, avec des pluies irrégulières d'une année à l'autre. Ces pluies n'excèdent pas trois mois, avec moins de 500 mm. La température atteint souvent 40°C en mai, à la fin de la saison sèche ;

le climat soudanien, avec une saison sèche qui s'allonge à mesure que l'on se rapproche du Tropique du Cancer. La sécheresse est accentuée par l'harmattan, vent chaud et sec qui souffle du Nord-est vers l'Atlantique. Avec ce climat, si les précipitations annuelles dépassent 1 000 mm au Sud du Mali, elles restent inférieures à 800 mm au Nord du Nigeria ;

le climat tropical humide règne de la Gambie au Ghana, avec des précipitations annuelles moyennes de

1500 mm et deux saisons sèches, en août-septembre, et de décembre à mars ;

- le climat équatorial, le long du Golfe de Guinée, avec des pluies presque toute l'année, et pouvant dépasser 2 000 mm.

Du Nord au Sud de l'Afrique de l'Ouest, la savane est la formation la plus répandue, et s'étend du Sénégal au Nord du Nigeria. C'est une zone sylvo-pastorale caractérisée par une végétation arbustive d'épineux. Dans la savane arbustive, les arbres ne dépassent pas 10 m. Plus au Sud, la savane arborée s'étend du Sénégal au Nigeria, constituant la végétation dominante du domaine sahélo-sahélien. Les arbres ne dépassent pas 15 m et se regroupent en bouquets le long des cours d'eau. Sur le littoral, on rencontre des mangroves de différentes tailles selon les pays côtiers de la sous-région. Les forêts galeries s'étendent le long des cours d'eau. Sur une ceinture parallèle au littoral, la forêt tropicale s'étend de la Sierra Léone au Nigeria, avec des arbres pouvant atteindre 30 m, et une faible densité au Togo et au Bénin.

L'économie des pays de la sous-région repose essentiellement sur l'agriculture, y compris la foresterie, l'élevage, et la pêche. Les produits d'exportation sont : le cacao, le café, le caoutchouc, le coton, l'arachide, le



poisson, l'huile de palme, etc. Mais l'agriculture de subsistance est la plus importante, avec des cultures vivrières spécifiques à chaque région et à chaque pays (Lebot, 1995).

Du fait de l'insuffisance des informations qui existent au niveau international sur les pays francophones dans le domaine de la gestion des ressources biologiques, le projet « *Promouvoir la diversité biologique* » ou « *Growing Diversity* » s'est consacré aux pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Des organisations locales et ONG de huit de ces pays ont pris une part active au processus de préparation régionale de l'atelier international de Rio Branco au Brésil (Mai, 2002). Il s'agit : du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et du Togo. L'analyse des expériences documentées dans le cadre de ce projet permet d'aboutir à un programme régional sur la diversité biologique agricole, pour que le projet « *Growing Diversity* » ne soit pas un projet de plus dans les tiroirs des partenaires locaux.

L'ENJEU PRINCIPAL DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Depuis que l'agriculture existe, la gestion durable des ressources biologiques a été l'une des préoccupations majeures des populations rurales africaines. En effet, la survie a largement dépendu des produits de cueillette venant de leur environnement immédiat, des habitats terrestres (forêts, savanes, collines, sahel, désert...) ou aquatiques (mer, eaux douces...) puis des récoltes de l'agriculture. Les populations africaines ont en effet pris une part active dans la naissance de l'agriculture dans le monde, avec la domestication de plusieurs espèces cultivées de nos jours. C'est le cas du fonio, du mil, de la cola, des ignames... Certaines de ces plantes domestiquées en Afrique de l'Ouest sont aujourd'hui largement cultivées, même si la plupart



d'entre elles demeurent encore à l'état sauvage. Pour d'autres plantes cultivées, la domestication est toujours en cours. Nous pouvons citer l'exemple des ignames au Bénin ou en Guinée.

1. L'agriculture *stricto sensu*

Si l'économie officielle de la plupart des pays de la sous-région est basée sur l'agriculture, surtout sur les cultures de rente, la survie même des populations dépend des cultures vivrières. En ce qui concerne les cultures de rente, l'arachide au Sénégal, le coton au Bénin et au Mali, le café et le cacao au Ghana, au Nigeria et en Côte d'Ivoire, les filières sont soigneusement organisées par les Etats et soutenues par les multinationales, les bailleurs de fonds, et les instituts internationaux de recherche scientifique, au détriment des cultures vivrières. Généralement, les semences de ces cultures sont fournies par les instituts de recherche ou les sociétés nationales de développement du ministère chargé de l'Agriculture. Le plus souvent, ces semences sont fournies avec le paquet de technologie qui l'accompagne, au risque d'endetter et d'empoisonner les paysans et leurs familles. Chaque année, plusieurs cas d'intoxication des populations par des pesticides sont d'ailleurs signalés dans la sous-région.



Concernant les cultures vivrières, la superficie moyenne cultivée par 60 à 90 % des paysans est faible et ne dépasse guère un hectare. De plus, les paysans associent volontairement plusieurs variétés ou espèces dans un même champ. Les semences sont héritées des parents, des ancêtres, ou échangées entre paysans, sans considération de barrières géographiques. Il en est de même des pratiques culturales et des méthodes de conservation des ressources génétiques. Ainsi, au Nord de la Côte d'Ivoire, on rencontre des variétés d'ignames dénommées Dahomey parce qu'elles viennent de ce pays (Dahomey : ancien nom du Bénin), et l'on rencontre une méthode de conservation des semences de mil, de sorgho, de maïs et de riz introduite du Ghana au Burkina Faso. Dans presque tous les pays, les filières des cultures vivrières sont organisées de façon informelle.

Pour faire face aux contraintes naturelles relatives à la sécheresse et aux famines sporadiques qui surviennent dans certains pays de la sous-région, les communautés locales exploitent les connaissances traditionnelles pour conduire l'agriculture de subsistance. Le contrôle des semences des cultures vivrières est donc assuré par les communautés locales. Dans plusieurs pays de la sous-région, selon les ethnies et les réalités agro-écologiques, le grenier confectionné avec différents



matériaux et de différentes formes, sert à stocker les récoltes de céréales (maïs, sorgho, fonio, mil...) avec ou sans les plantes phytosanitaires. Parmi les matériels de stockage utilisés, nous avons la paille ou le banco (pour stocker les épis en vrac ou en boîtes), les jarres de formes très variées, construites avec de la terre argileuse pétrie avec de la paille (pour conserver uniquement des graines). Les canaris, les marmites, les gourdes, les sacs, les calebasses, sont aussi utilisés pour stocker les récoltes destinées à la consommation ou aux semences. La sélection des semences est assurée par le chef de famille, et est parfois associée à des rituels socio-culturels ou religieux.

La conservation des légumes tels que le piment, la tomate, les aubergines, le gombo, ainsi que celle des fruits, nécessite le séchage. Les graines devant servir de semences sont récupérées et conservées à l'abri de l'humidité, de différentes manières selon les régions et les ethnies. A propos des plantes à tubercules et surtout les ignames, plusieurs méthodes de conservation sont utilisées en Afrique de l'Ouest : la conservation sur pied dans les buttes ; la conservation dans les fosses ; la conservation sous une paille ; la conservation sur des tresses verticales ou claires. En ce qui concerne le manioc, il est conservé sur pied dans le champ, ou les tiges coupées sont conservées sous-bois.



L'agriculture moderne, par l'utilisation des intrants chimiques, a perverti les habitudes des communautés locales. Les populations ayant pour une bonne partie, délaissé les méthodes et les pratiques de technologies endogènes, au profit des pratiques importées, les connaissances traditionnelles sont menacées de disparition dans certaines régions. En effet, les expériences relatives aux technologies endogènes sont passées sous silence à cause des ressources que génèrent les intrants fournis dans les filières des produits de rente soutenues par les Etats qui, au lieu d'aider leurs populations à développer et promouvoir les connaissances locales, les poussent à consommer les résultats plus ou moins finis, issus de la recherche dans les autres pays.

2. La pêche, la chasse, l'élevage, et l'exploitation des micro-organismes

En Afrique de l'Ouest, la chasse, la pêche et l'élevage sont des activités réservées jadis à des groupes sociaux (confréries, ethnies, associations...), respectant des règles très strictes pour l'utilisation durable des ressources biologiques, en vue de préserver l'équilibre de la Nature. La pratique de ces activités était assortie d'une initiation et d'une formation de durée variable selon les communautés ethniques. Les confréries des



de la nature. Dans la région du delta central du Niger, le code pastoral établi en 1821 par Sékou Amadou, le fondateur de l'Empire Peuhl du Macina, sert toujours de modèle de nos jours. Ainsi, les parcours de transhumance étaient autrefois strictement réglementés en se basant sur une bonne connaissance des ressources naturelles et sur une hiérarchisation des groupes de pasteurs. Pendant une période à durée déterminée, chaque groupe disposait des droits sur certains pâturages et sur certains points d'eau. De plus, la distinction et le traitement différencié entre les pâturages et les points d'eau de saison sèche et de saison des pluies permettaient la régénération de la végétation. Mais l'équilibre autrefois entretenu par les populations qui vivaient en harmonie avec la nature est aujourd'hui rompu avec l'expansion démographique et le pouvoir administratif moderne. De nos jours, très souvent, des conflits éclatent régulièrement entre éleveurs et agriculteurs dans presque tous les pays, à cause de l'exploitation des ressources naturelles.

Enfin, en Afrique de l'Ouest, les micro-organismes interviennent dans la préparation de certains aliments par les populations locales ; c'est le cas de la semoule de manioc communément appelée attiéké en Côte d'Ivoire ; c'est également le cas de la pâte de maïs (mawé, akassa...) au Togo et au Bénin, ou de la

semoule cuite de manioc à grains durs (gari), au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigeria. Mais, peu d'informations écrites existent sur la gestion locale des micro-organismes. Actuellement, avec la vie moderne et les acquis de la recherche scientifique, des denrées alimentaires traditionnelles fabriquées à partir des micro-organismes sont améliorées et conditionnées pour une longue durée de conservation. C'est le cas de l'attiéké par le Centre Ivoirien de Recherche Technologique (CIRT) en Côte d'Ivoire, et de l'aklui par la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) au Bénin.



QUELQUES PARTICULARITÉS DE LA SOUS-RÉGION

1. Biodiversité - respect des croyances traditionnelles et de la hiérarchie

En Afrique de l'Ouest, les communautés locales sont pour la plupart organisées sur une base ethnique ou clanique, et attachées à des pratiques traditionnelles bien définies. Les religions les plus importantes organisent leur culte autour des divinités représentées par différents éléments de l'univers, y compris les ressources biologiques. Les croyances tiennent alors une part importante dans l'utilisation quotidienne des ressources biologiques, avec le respect des interdits et des totems. La nature est également perçue comme le lieu de résidence des ancêtres qui, bien que disparus, veillent sur les vivants. Ainsi, les écosystèmes et certains de leurs constituants sont vénérés.



Au Sénégal, dans le village de Kolonto, avant de cultiver une parcelle, on procède à des sacrifices en offrant le soir, des gâteaux de mil ou d'autres céréales sur le lieu. Le lendemain, si les boules disparaissent, le champ peut être cultivé. Dans le cas contraire, la culture de ce champ est abandonnée.

A Avlékété, village littoral au Sud du Bénin, concernant la pêche, le jour du culte Vodoun est un jour de repos qui doit être respecté de tous ; celui qui n'observe pas cette règle, paie une très forte amende. A Ganvié, village lacustre du Bénin, la gestion traditionnelle des pêches repose, pour une bonne part, sur la croyance et la crainte des dieux des eaux, dont les principaux sont les Vodoun Anassi Gbegou, Avlékété et Agboé.

La forêt tropicale humide sempervirente originelle d'Afrique de l'Ouest a fait place aujourd'hui au Parc National de Taï au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, et à plusieurs îlots de forêts qui ont survécu jusqu'à ce jour parce qu'ils sont sacrés. La forêt sacrée de Zaïpobly est l'un de ces îlots forestiers où aucun prélèvement de plante n'est permis sans une autorisation préalable des Kwi. En Afrique de l'Ouest, les forêts et bois sacrés sont des lieux de rencontres, d'échanges et d'essais des chefs religieux ou des guérisseurs traditionnels, d'initiations aux sociétés secrètes, ou tout simplement de cimetières pour les individus morts de manière tragique.



En ce qui concerne les bois sacrés, il ne s'agit pas de bois au sens commun du terme. En Côte d'Ivoire, au Ghana, au Bénin, au Togo, au Mali, au Nigeria, comme dans d'autres pays de la sous-région, les bois sacrés sont souvent utilisés pour les cérémonies initiatiques et rituels. Selon Loucou (1984), le bois sacré, de création humaine est situé de façon générale aux environs immédiats du village. D'étendue faible (2 à 4 hectares) et de forme circulaire, ce « bois » constitue un îlot de forêt en pleine savane. C'est un lieu sacré que les divinités et les ancêtres défunts sont sensés habiter en permanence, et où se déroulent certaines cérémonies du village. Selon Coulibaly (1978), « les bois sacrés sont des reliques de l'ancienne flore qui occupait la région avant l'implantation humaine. Ce sont des lieux intangibles et inviolables. »

Grâce à la tradition orale, la stratégie de gestion endogène de l'agrobiodiversité est transmise de génération en génération, depuis des millénaires, à travers des chants, des contes, des proverbes, des devinettes, les rites initiatiques, qui constituent des canaux par excellence, pour le transfert des connaissances traditionnelles. Le respect des croyances traditionnelles et de la hiérarchie est ainsi transmis aux jeunes. Dans presque tous les pays africains, nombreux sont les interdits alimentaires qui sont respectés jusqu'à ce jour.



Nous pouvons citer l'exemple de la panthère qui est vénérée au Bénin par les ressortissants du clan *Houéphonon*, qui ne doivent ni la manger, ni la tuer. Cet animal est également le totem fondamental de tous les habitants de *Lobakouya* en Côte d'Ivoire. C'est aussi le cas du python vénéré au sud du Bénin dans la région de Ouidah. Nombreux sont également les interdits alimentaires relatifs aux plantes et imposés par les divinités ou les clans. Outre les interdits alimentaires, certaines espèces ne doivent pas être brûlées dans certaines régions, ou par des adeptes de certaines divinités, ou encore par des mères de jumeaux ou d'enfants difformes. Dans les villages, le respect de ces interdits contribue de façon significative à la bonne santé des personnes et des forêts.

Ainsi, de façon intuitive, les populations africaines ont su se protéger en protégeant leur environnement.

2. La division du travail selon le genre, et la forte présence des femmes

Les expériences documentées dans le cadre de ce projet montrent que les femmes jouent un rôle prépondérant dans la gestion locale de la diversité biologique en agriculture, à cause de la division sexuelle du travail. A Ganvié au Bénin, pendant que l'homme s'occupe de la fabrication des engins de pêche, de la



capture des produits, de la construction des trous à poissons et de l'aménagement des parcs à branchages appelés *Acadja*, la femme est entièrement responsable des opérations post-capture et de l'entretien du ménage. Il en est de même au Sénégal, en Mauritanie et au Togo.

Au Mali et en Côte d'Ivoire, non seulement la culture des denrées alimentaires est assurée majoritairement par les femmes, mais également toute la filière des cultures vivrières se trouve entre leurs mains, de la production à la commercialisation. Au Burkina Faso, consistent des menaces qui planent sur leurs ressources alimentaires à cause de la monoculture, le groupement des femmes de Karma, appelé *Rel-wendé* ou « nous fondons notre espoir sur Dieu » a été créé en 1994, et son dynamisme force actuellement l'admiration des populations villageoises. Les femmes de ce groupement ont décidé de valoriser les plantes alimentaires traditionnelles à travers le savoir-faire culinaire ancestral et en bannissant de leurs pratiques agricoles, l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides. La priorité est accordée à la culture des légumes sauvages qui contribuent à leur subsistance et accroissent la qualité de leur alimentation. De plus, elles collectent et séchent de nombreux légumes traditionnels sauvages dont les noms scientifiques ne sont pas toujours connus, et qui



sont aujourd'hui en voie de disparition. Elles ont mis en place une banque de semences de légumes sauvages rarement cultivés.

Au Sénégal, en 1987, une organisation féminine le Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature (RFPPN) s'est constituée dans le but de contribuer bénévolement à la réalisation des objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité de leur milieu. Par la suite, ces femmes ont pu sensibiliser leurs concitoyens de sept villages périphériques de la Réserve Naturelle et ce regroupement sert aujourd'hui d'exemple dans le pays, et même dans toute l'Afrique de l'Ouest. A Avlékété (Bénin), depuis 1995, l'Organisation des Femmes pour la Protection de l'Environnement et le Développement Intégré (OFEDI) aide les femmes à mieux structurer leur action économique basée sur une meilleure utilisation des ressources biologiques dans le respect de la nature et surtout des connaissances traditionnelles. Ainsi, dans le but de protéger la diversité biologique des mangroves, diverses activités intégrées ont été initiées pour amener les femmes à ne plus déraciner les palétuviers. Il s'agit de la construction des foyers économiques, de la plantation d'arbres, du maraîchage, des séances de sensibilisation, et de la mise sur pied d'une Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt (CREP).



Même si les femmes jouent un grand rôle dans la conservation des ressources biologiques, il n'en demeure pas moins qu'elles sont considérées par certains décideurs politiques comme des vecteurs de dégradation de l'environnement, en raison des pressions qu'elles exercent sur le couvert végétal à la recherche du bois de chauffe. C'est pourquoi dans plusieurs pays de la sous-région, les associations de femmes n'ont été vraiment sollicitées que dans le cadre de la lutte contre la désertification (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal...) ou le déboisement (Côte d'Ivoire, Nigeria, Bénin), avec les projets de confection de foyers améliorés.



LES POLITIQUES RELATIVES À LA GESTION LOCALE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

La gestion locale des ressources biologiques agricoles en Afrique de l'Ouest relève de plusieurs secteurs et implique plusieurs acteurs de la société. Dans chaque pays de la sous-région, la politique agricole est confiée à un Département ministériel qui devrait prendre en compte les considérations nationales, selon une stratégie bien définie. Sur le plan sous-régional, dans le but d'améliorer les performances économiques liées pour la plupart à l'agriculture, les seize pays de la sous-région ont créé en 1975, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO vise à promouvoir la coopération et le développement dans tous les secteurs de l'économie de la région. Cette structure et les autres organisations sous-régionales comme le



Conseil de l'Entente (5 pays francophones) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA - huit pays francophones) développent chacune en ce qui la concerne, une politique et une stratégie de développement agricole. Dans le but d'accroître la production agricole, la plupart des mesures prises privi- légient l'agriculture moderne au détriment de l'agricul- ture traditionnelle. Dans presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, il est organisé périodiquement, des manifestations pour la fête des paysans appelée selon les pays, « Journée du Paysan » au Burkina Faso, ou « Coupe Nationale du Progrès » en Côte d'Ivoire, avec des prix pour le meilleur paysan. Il a même été orga- nisé des coupes pour le meilleur des cinq pays du Conseil de l'Entente (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo).

Plusieurs conventions et traités internationaux relatifs à la gestion de la biodiversité en agriculture sont signés, ratifiés et mis en œuvre en Afrique de l'Ouest. C'est le cas, entre autres, des Conventions sur la diversité biologique, sur la désertification, sur les zones humides, sur les changements climatiques. C'est également le cas précis de l'accord de pêche signé par plusieurs pays de la sous-région, et des accords bilatéraux signés dans le cadre de la coopération technique. Si plusieurs passages de ces textes internationaux font référence aux popula-



tions locales, à la prise en compte de leur savoir-faire et leurs connaissances traditionnelles, force est de recon- naître qu'en Afrique de l'Ouest, les populations ne sont généralement pas informées des engagements puis en leur nom par les autorités politiques nationales. Même si l'on propose la synergie entre les différentes conven- tions internationales au niveau national, la réalité est autre. Les populations sont alors constamment solli- citées par différentes structures pour la mise en œuvre des différentes conventions internationales. De plus, dans la plupart des pays francophones de la sous- région, le Ministère en charge de l'Agriculture n'est pas souvent celui chargé de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité ; cette tâche relève plutôt des attributs du Ministère de l'Environnement. De ce fait, l'on observe souvent un manque de coordination entre les actions menées par les deux ministères, et même entre des départements d'un même Ministère.

Dans la plupart des pays africains, la recherche scien- tifique accorde plus d'importance aux produits agri- coles d'exportation, qu'aux cultures vivrières, alors que la plupart des producteurs sont de petits agriculteurs qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Les instituts nationaux de recherche scientifique agricole et les uni- versités dans les pays francophones donnent le meilleur



d'eux-mêmes pour apporter leur contribution à la gestion locale de la diversité biologique en agriculture. Mais force est de reconnaître qu'ils disposent de moyens très limités, et que l'essentiel de leurs résultats, pourtant positifs, ne parvient pas aux communautés locales. Au début des années 1990, la réflexion a été faite sur la possibilité d'impliquer les ONG dans la gestion des ressources génétiques, sans savoir exactement quelle approche adopter. Plusieurs rencontres de concertation ont alors été initiées :

- le séminaire organisé par l'IBPGR (devenu IPGRI : Institut International pour les Ressources phylogénétiques), sur « Safeguarding the Genetic Basis of Africa's Traditional Crops » à Nairobi (Kenya) en 1992,
- la préparation régionale de la Conférence Internationale Technique sur les Ressources Phylogénétiques de Leipzig en 1996 (Dakar, Sénégal),
- la rencontre sous-régionale à Ouagadougou (Burkina Faso) en décembre 1996, sur « biodiversité, ressources phylogénétiques et sécurité alimentaire locale », par ENDA-Tiers Monde, jusqu'à, l'atelier international sur les ressources génétiques en Afrique des Savanes, en février 1997 par l'Institut d'Economie Rurale à Bamako (Mali).

Plusieurs rencontres, mais qui sont restées sans grand succès.



Elles ont néanmoins mis en évidence le manque de dialogue réel entre les décideurs politiques, les chercheurs, les ONG et les communautés locales d'une façon générale. A la rencontre de Bamako, (1997), il a été alors décidé d'organiser des rencontres régulières en associant ces différents acteurs. C'est dans cette optique qu'en novembre 1999, un atelier panafricain a été organisé sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) à Yaoundé et Mbalmayo (Cameroun). A cet atelier, il a été révélé que la plupart des pays francophones d'Afrique, membres de l'Organisation Africaine de Propriété intellectuelle (OAPI) ont signé l'Accord de Bangui révisé sans aucune information préalable des populations des seize pays membres. Or, cet accord hypothèque l'avenir des petits agriculteurs de ces pays, en protégeant les obtentions végétales au détriment des variétés traditionnelles alimentaires et des plantes médicinales. De plus, cet accord interdit les échanges des semences entre paysans.

En ce qui concerne les aires protégées, les parcs nationaux, les Jardins Botaniques, les forêts classées et autres réserves analogues, la plupart ont été installées par l'administration coloniale dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, et leur gestion n'est pas sans créer des pro-



blèmes avec les populations riveraines. Mais depuis plus d'une décennie, des voies et moyens sont recherchés pour l'implication des populations riveraines dans la gestion de ces aires protégées, avec la « gestion participative ». Mais, dans de nombreux cas, cette gestion n'a pas encore convaincu les communautés locales.

LES CONTRAINTES, LES DÉFIS ET QUELQUES PROPOSITIONS

Les défis et les contraintes liés à la gestion locale de la diversité biologique sont multiples et de différents ordres (GRAIN et OFEDI, 2001). L'on peut citer :

- les contraintes naturelles, avec :
 - o les problèmes relatifs à l'eau : la mauvaise répartition des pluies, la sécheresse et la désertification,
 - o la dégradation des sols,
 - o la réduction des ressources biologiques,
 - o les problèmes de protection des semences,
 - o l'érosion génétique, etc.
- les contraintes socio-économiques, avec :
 - o la non organisation des filières relatives aux cultures vivrières,
 - o la faible efficacité des organisations paysannes et communautés locales,



- o Le difficile accès au micro-financement,
 - o Les problèmes fonciers, car nombreux sont les paysans sans terre qui ne survivent qu'en labourant les terres d'autrui,
 - o Les conflits agriculteurs / éleveurs, etc.
- les contraintes politiques, avec :
 - o l'accès limité des communautés locales à l'information agricole,
 - o la non coordination des programmes entre différentes structures de recherche nationales et internationales,
 - o la non coordination des activités et décisions politiques de différents départements ministériels,
 - o l'isolement des agriculteurs et l'utilisation de leurs regroupements à des fins politiques,
 - o le soutien accordé par l'Etat et les bailleurs de fonds aux cultures de rente au détriment des cultures vivrières, etc.

Au nombre des contraintes, un accent particulier est à accorder à la non implication des communautés locales dans le processus de prise de décision, avec :

- la forte centralisation actuelle des structures de prise de décision au niveau étatique dans la plupart des pays. Même les députés qui sont censés représenter les communautés locales ne représentent souvent que leurs propres intérêts,



- la superposition des organisations traditionnelles et des structures administratives étatiques modernes,
- le faible niveau d'information et de communication entre les groupes locaux,
- le faible niveau d'organisation d'un bon nombre d'associations locales,
- la faiblesse des ONG qui, en général, ont poussé comme des champignons ces dernières années.

Pour pallier ces multiples défis, au nombre des propositions, nous pouvons citer :

- l'organisation de campagnes continues d'information, de communication et d'échanges entre les autorités politiques, les chercheurs, les organisations paysannes et les groupes locaux des villages d'un même pays, d'une même région, d'un même continent et même entre continents. Il ne fait aucun doute que les communautés locales africaines ont beaucoup à apprendre en échangeant entre elles, mais aussi avec leurs homologues sud-américaines et asiatiques, surtout sur le plan organisationnel pour la défense de leurs propres intérêts ;
- la décentralisation des pouvoirs de prise de décision dans les pays. Il importe ici de faire appel à la vigilance des associations locales, pour que la décentralisation soit accompagnée d'un réel transfert de pouvoir aux communautés locales, et non d'un transfert de



compétences aux leaders de partis politiques dans les localités ;

- la réforme de la recherche scientifique agricole aux niveaux national et sous-régional, avec la participation effective des organisations de la société civile (Organisations paysannes et ONG) ;
- la révision de la gestion participative actuelle des aires protégées et des ressources génétiques, pour que les paysans ne servent plus de faire valoir aux autorités politiques et aux ONG auprès des bailleurs de fonds ;
- la scolarisation, surtout celle des filles, et l'alphabétisation fonctionnelle liée à la diversité biologique en agriculture. (GRAIN et OFEDI, 2001)

LES ATOUTS

Le grand nombre de plantes alimentaires originaires de l'Afrique de l'Ouest, associé à la multitude de variétés locales de plantes importées d'Amérique Latine et d'Asie et adaptées aux conditions écologiques locales, ainsi que l'existence de nombreuses espèces animales et végétales endémiques, constituent des atouts indéniables pour la gestion locale de la diversité biologique en agriculture. De plus, des paysans et des communautés entières demeurent encore attachés à des semences traditionnelles, des races animales ou des espèces précises qu'elles gardent jalousement. C'est le cas, entre autres, de certaines variétés de fonio au Mali et au Sénégal, de certaines ignames au Nigeria, au Bénin ou en Côte d'Ivoire, de mil et de sorgho au Burkina Faso... De plus, les pratiques culturelles et les méthodes de conservation ancestrales sont encore conservées par de nombreux paysans ou associations



payssannes. Ainsi, malgré la pression du Ministère de l'Agriculture pour l'introduction de variétés améliorées, des résistances sont souvent observées dans plusieurs pays de la sous-région, par exemple : Guinée, Burkina Faso, Ghana, Nigeria, Sénégal et Bénin.

L'utilisation des matériaux locaux pour le stockage des semences et pour la construction des greniers constitue également un atout. En effet, cette pratique multiséculaire ne nécessite ni grandes dépenses, ni emploi d'une main d'œuvre spécialisée, et est adaptée aux réalités locales. Par ailleurs, le contrôle de l'agriculture de subsistance par la majorité des agriculteurs, la diversité des variétés ou des espèces cultivées sur une même parcelle, ainsi que le regroupement des femmes et des jeunes constituent également des atouts pour la gestion locale des ressources biologiques. Dans presque tous les pays de la sous-région, avec les multiples contraintes et défis à relever, des femmes d'un côté, et des jeunes de l'autre, se regroupent pour chercher des solutions à leurs problèmes quotidiens de survie et de gestion locale de la diversité biologique en agriculture.

Enfin, en faisant fi des barrières géographiques issues de la colonisation et maintenues par l'Organisation de l'Unité Africaine (devenue Union Africaine), les communautés locales échangent souvent entre elles des



semences, des pratiques culturales, des méthodes de conservation des ressources génétiques et autres informations. Par exemple, des variétés d'ignames circulent entre paysans de différents pays, et l'on retrouve sur le marché de Cotonou au Bénin divers produits agricoles venant du Niger, du Ghana, du Togo, du Nigeria, etc. A Kayar, la pêche à la senne permet de ravitailler les villages, les villes de l'intérieur du pays, et des pays de la sous-région comme le Mali, la Guinée, le Burkina Faso et le Bénin. Les jeunes pêcheurs du Togo vont acheter leurs pirogues au Ghana, pour pêcher au Bénin et au Togo. Les pêcheurs Ivoiriens, Maliens, Béninois, Togolais et Ghanéens cohabitent également en bonne intelligence en Côte d'Ivoire. Ces échanges entre les communautés de différents pays constituent des atouts certains.



CONCLUSION

Avec les communautés locales visitées et les expériences documentées dans le cadre du projet « Promouvoir la diversité biologique », l'on observe une très grande diversité dans les approches, les stratégies, et les méthodes utilisées dans la gestion locale de la diversité biologique, de l'agriculture à la pêche, en passant par la chasse et l'élevage. Cette impressionnante diversité de méthodes traditionnelles de gestion locale de la diversité biologique agricole montre que la sécurité alimentaire qui est l'une des principales préoccupations des autorités politiques de presque tous les pays africains est bien possible, en prenant clairement l'option d'exploiter et de valoriser les connaissances traditionnelles relatives à l'agriculture. En octobre 2001, le gouverneur du Département du Développement Rural de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) déclarait que la dépense alimentaire couverte à l'Afrique de l'Ouest, et représente les 2/3 du service de la dette de l'espace UEMOA constituée des 8 pays francophones impliqués dans le projet « Promouvoir la diversité biologique ». Pour relever les défis relatifs à la gestion locale de la diversité biologique en agriculture et à la sécurité alimentaire, les communautés locales et les autorités politiques devraient conjuguer leurs efforts, pour valoriser les connaissances traditionnelles et nourrir l'Afrique sans l'empoisonner.



ANNEXE 1

Liste des sigles

- ADPIC** : Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce.
CBD : Convention sur la Diversité Biologique.
DOV : Droits sur l'Obtention Végétale.
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.
OGM : Organisme Génétiquement Modifié.
OMC : Organisation Mondiale du Commerce.
OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
UPOV : Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales.
OUA/UA : Organisation de l'Unité Africaine / Union Africaine.
RAFI/ETC : Erosion, Technological Transformation and Corporate Concentration.
OUA/CSTR : Organisation de l'Unité Africaine / Commission Scientifique, Technique et de Recherche.



ANNEXE 2

Liste des participants au projet « promouvoir la diversité biologique » en Afrique de l'Ouest :

N°	Pays	Titre	Auteur
1	Bénin	Gestion de l'agrobiodiversité dans le village littoral d'Avlékété : rôle des femmes	OPEDI Bernadette Dossou
2	Bénin	Gestion des ressources halieutiques dans le village lacustre de Ganvié	ID Pêche Lucien DEHY
3	Bénin	La pêche dans le village Dohi	Association HONNIN Cyprien FIOGBE
4	Bénin	Promotion des technologies endogènes pour le traitement biologique des cultures et des récoltes	Association Iredun Solidaire Alexis VEGBA
5	Bénin	Gestion durable de la faune sauvage et des plantes médicinales dans la région des collines	AccD François OKIOH
6	Bénin	Pratiques traditionnelles d'agriculture Biologique au Bénin	OBEPAB Simplex D. VODOUHE
7	Bénin	Construction des médias traditionnels (chansons, proverbes, devinettes...) à la gestion intégrée des ressources biologiques à Adjohoun.	OFEDI Bernadette DOSSOU
8	Bénin	Gestion durable des forêts sacrées et des ressources biologiques agricoles dans les régions de Natitingou et des collines.	AccD François OKIOH
9	Burkina Faso	Valorisation des légumes traditionnels sauvages par les femmes de Karma	Rel-Wendé / ADTAE Sahou OUEDRAGO
10	Burkina Faso	Expérience de gestion durable des ressources biologiques terrestres	FNNG Djinnadoun MADIBAYE
11	Côte d'Ivoire	Gestion communautaire de la forêt sacrée de Zaïpohly (Taï)	CRE Martine T. TAHOUX
12	Côte d'Ivoire	Gestion participative de la Biodiversité dans l'aire communautaire du site des MOUNTS-TINGUI (Dabakala)	Projet GEPRENAP Fanny N'GOLO
13	Côte d'Ivoire	Expérience d'utilisation durables des plantes médicinales par les guérisseurs Traditionnels de Timbe	ADUHQI - Association des Guérisseurs traditionnels de Côte d'Ivoire - Pénahoré KONE
14	Côte d'Ivoire	Stratégie de conduite de l'élevage de la faune sauvage par une communauté rurale	Coopérative des jeunes d'Azaguié M'Brome ; Martine T. TAHOUX et Hilaire BEIBRO
15	Guinée	Gestion des ressources halieutiques à Boulbriet	Association des pêcheurs de Boulbriet - Andrée TRAORÉ
16	Guinée	Expérience de trois villages de Siguiri en haute Guinée	Association de Développement de Siguiri- Maadiou BAH
17	Mali	Gestion de la faune sauvage par les chasseurs de Djoliba	ONG « Femmes et Ecologie » Assétou SAMAKE
18	Mali	Gestion des ressources halieutiques par les Dozos	ONG « Femmes et Ecologie » Assétou SAMAKE
19	Mauritanie	Conservation de la diversité biologique aquatique par les pêcheurs Imraguens	Nalla GAHÉ et Simon Aaby THIAW
20	Sénégal	Gestion de l'espace communautaire Ker CUPAAM	Regroupement des Femmes de Popenqaine Woulimata THIAW
1	Sénégal	Gestion durable des ressources biologiques par la pêche artisanale	Groupe ment des jeunes pêcheurs de Kayar Dao GAYE
22	Togo	Gestion durable des ressources biologiques aquatiques	Groupe ment des jeunes pêcheurs de Lomé ; Abeti TCHAO
23	Togo	Gestion durable de la ceinture verte du village d'Ando-Kpomey par la communauté locale	ATPH Komi Mawuko MODZI
24	Togo	Conservation des ressources génétiques d'ignames au Togo	ATPH Komi Mawuko MODZI



Références bibliographiques

- COULIBALY, S., 1978.** Le pays Sénoufo. Nouvelles Editions Africaines. Abidjan – Dakar : 245 p.
- CTA, 1995.** Le rôle de l'information pour le développement rural des pays ACP. Bilan et perspectives. Séminaire international. Montpellier, France, 12-16 juin 1995. 217 p.
- GOME G. H., 1999** : Forêts sacrées, patrimoine écologique vital de Côte d'Ivoire : 169 p.
- GRAIN et OFFEDI, 2001.** Rapport de l'atelier ouest-africain d'échanges sur la gestion locale de la diversité biologique en agriculture, INFOSEC – Coronou (Bénin), du 16 au 19 octobre 2001 : 63 p.
- LEBOT, V., 1995.** Rapport de mission à Rome – FAO, du 30 octobre au 17 novembre 1995. Synthèses sous-régionales des rapports nationaux sur les Ressources Génétiques en Afrique Occidentale et Afrique Centrale. MICAP. 20 novembre 1995 : 46 p.
- LOUCOU, J.N., 1984.** Histoire de la Côte d'Ivoire. La formation des peuples. CEDA, Abidjan : 208 p.
- PARLEMENT EUROPEEN,** Direction générale des Etudes. La coopération entre l'UE et les pays ACP dans le secteur de la pêche au-delà de l'an 2000. Document de travail, Tomes 1 (143 p.) et 2 (107 p.)

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	3
Avant-propos.....	5
Contexte régional et généralités.....	7
Enjeu principal de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, la sécurité alimentaire.....	11
Quelques particularités de la sous-région.....	21
Les politiques relatives à la gestion locale des ressources biologiques.....	29
Les contraintes, les défis et quelques propositions.....	35
Les atouts.....	39
Conclusion.....	42



ISBN 99919-51-43-1

Dépôt légal n° 2200 du 10 avril 2003
2^{ème} Trimestre Bibliothèque Nationale

Achevé d'imprimer en avril 2003
sur les presses de l'imprimerie CACI